

Publié le 30 septembre 2023

ENVIRONNEMENT

CONSIGNE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE : LE GOUVERNEMENT RECULE DEVANT UNE "FAUSSE BONNE IDÉE"

Les arguments des industriels et des éco-organismes n'auront pas convaincu. Le gouvernement renonce à la mise en place de la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. Un soulagement pour les collectivités, en charge de la collecte des emballages, qui craignaient la perte d'une source de revenus et pointaient du doigt les limites écologiques du dispositif.



La France devra atteindre 90% de taux de collecte des bouteilles en plastique d'ici 2029, contre 60% aujourd'hui.
Unsplash

Débatte durant des mois, la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique ne verra finalement pas le jour en France, du moins pour le moment. C'est la décision annoncée par Christophe Béchu, à l'occasion des assises des déchets qui se tenaient mercredi 27 septembre à Nantes. Le dispositif *"ne rencontre pas la pleine adhésion dont nous avons besoin aujourd'hui"*, reconnaît le ministre de la Transition écologique.

Prévue lors de l'adoption de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, la concertation sur la mise en place d'une consigne pour recyclage opposait depuis janvier les collectivités locales aux industriels et éco-organismes quant au devenir des bouteilles. Selon ses défenseurs, la consigne serait un levier majeur pour atteindre les objectifs de recyclage imposés par l'Union européenne. Alors que le taux de collecte des bouteilles en plastique se situe actuellement aux alentours de 60% en France, il devra s'élever à 77% en 2025, puis 90% en 2029.

"*Le risque, c'est l'immobilisme*", expliquait il y a quelques semaines [Jean Hornain à Novethic](#). Pour le directeur général de Citeo, éco-organisme créé par les entreprises de la grande consommation et de la distribution, l'exemple de certains voisins européens, comme l'Allemagne, prouve l'efficacité de la mesure. "*Quand on regarde les endroits où l'on a dépassé les 90% de taux de collecte, il y a eu la mise en place d'une consigne*", affirme-t-il. Pourtant, du côté des collectivités, l'argument ne convainc pas.

"Une captation par le secteur privé des déchets"

Sébastien Martin, Président d'Intercommunalités de France, se félicite d'ailleurs de la décision du gouvernement. C'est "*une victoire pour nos territoires, pour nos habitants et dans la lutte contre l'urgence climatique au vu de l'impact budgétaire et écologique que cette mesure aurait engendrée*", écrit-il dans [une publication LinkedIn](#). La consigne priverait en effet les collectivités locales d'une source de revenus. Un élément étayé par le député Philippe Bolo et la sénatrice Angèle Prévile, [dans une note scientifique sur le sujet](#).

"*Au plan économique, elle (...) se traduirait par une captation par le secteur privé des déchets ayant le plus de valeur tandis que les collectivités territoriales gèreraient les déchets les plus difficiles à valoriser*", indiquent les élus. Certains experts craignent par ailleurs une confusion chez les usagers. "*On double un système existant et efficace : le bac jaune*", prévient Kako Naït Ali, docteure en chimie des matériaux et spécialiste du plastique, interrogée par Novethic.

Sur le plan environnemental, enfin, la consigne pour recyclage pourrait s'avérer contre-productive. Elle "*tend à banaliser l'utilisation de bouteilles plastiques pour boisson alors même que la France s'est fixé un objectif de réduction de 50% de la mise sur le marché desdites bouteilles d'ici 2030 par rapport à 2018*", font valoir Angèle Prévile et Philippe Bolo. Un point souligné par Christophe Béchu, qui rappelle lors des assises des déchets qu'"*il n'y a pas eu de baisse de mise sur le marché de tonnages de bouteilles en plastique dans les pays où la consigne a été mise en place.*"

Un bonus/malus pour les collectivités

Consigne ou non, reste que la France tend à prendre du retard sur ses objectifs. Pour améliorer et accélérer la collecte des emballages plastique, le ministre a dévoilé la mise en œuvre d'autres leviers préconisés par l'Agence de la transition écologique (Ademe). Parmi eux, la simplification de la tarification incitative qui ne touche actuellement que 6 millions de Français, ou le renforcement du ramassage des déchets dans l'espace public.

Les collectivités locales devront quant à elles travailler au développement de la collecte, alors que certaines affichent un taux en deçà de la moyenne nationale. Pour assurer leur bonne contribution, un système de bonus/malus sera instauré. Le ministre de la Transition écologique ne ferme cependant pas totalement la porte à la consigne pour recyclage. Dans le cas où ces mesures ne permettraient pas à la France de combler son retard, elle pourrait à nouveau être considérée par l'exécutif. Des études sur le dispositif seront ainsi poursuivies.

Florine Morestin